

REGLEMENT L'OLERONAISE (Marche ou Course de 5 km et Course de 10km)

Article 1 - Organisation

La sixième édition de l'Oléronaise est organisée le 20 mai 2018 par l'Association Les Demoiselles d'Oléron, Association Loi 1901 à but non lucratif, déclarée en Préfecture sous le n° W798003970, le 18 mars 2013.

Cet événement est réalisé au profit de la Ligue contre le Cancer comité de Charente maritime.

Article 2 – Parcours

5 KM ou 10 KM

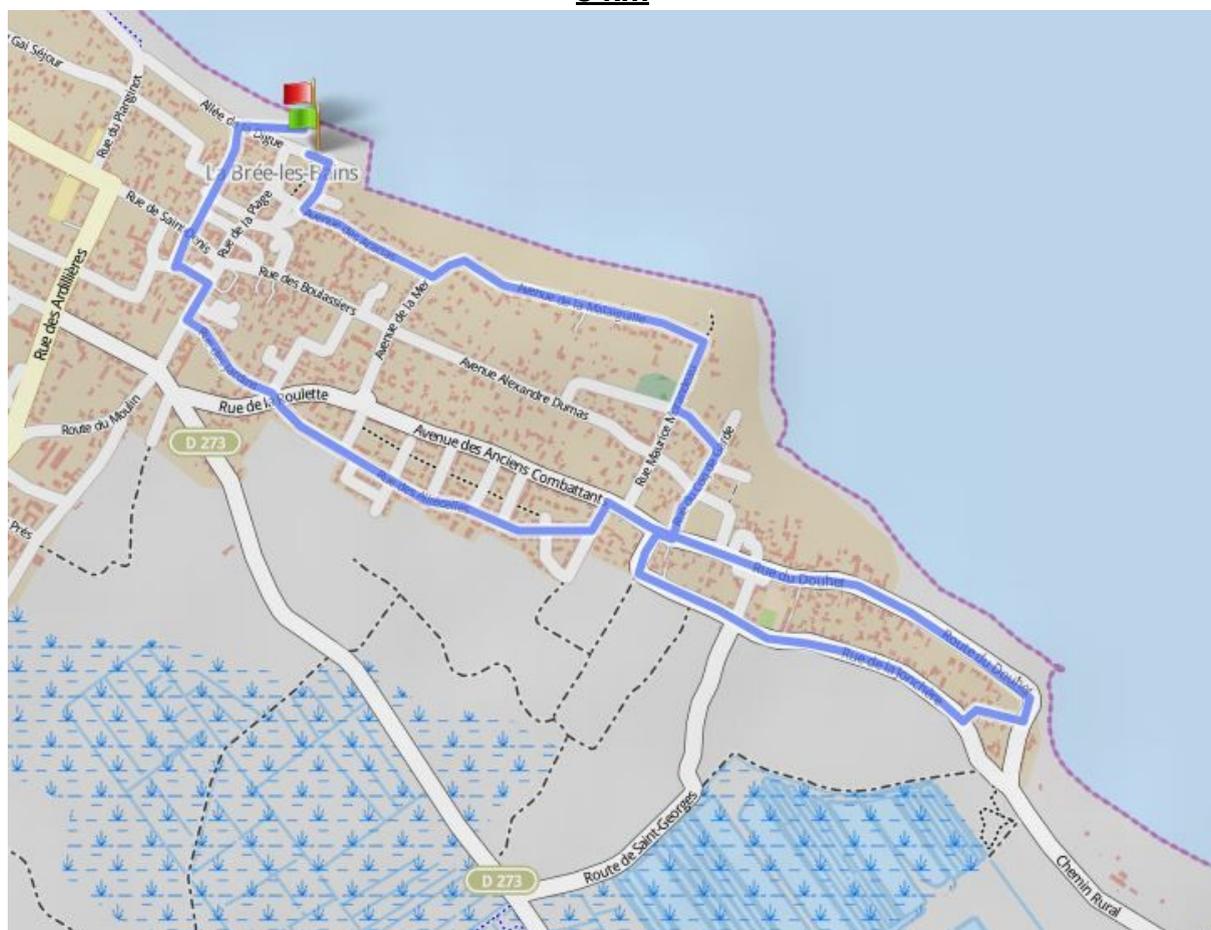
5 et 10 kilomètres sur les bords de mer, dans le village, les marais salants et de manière plus générale dans toute la commune de La Brée les Bains.

Les modes de déplacements retenus sont la marche et la course à pied.

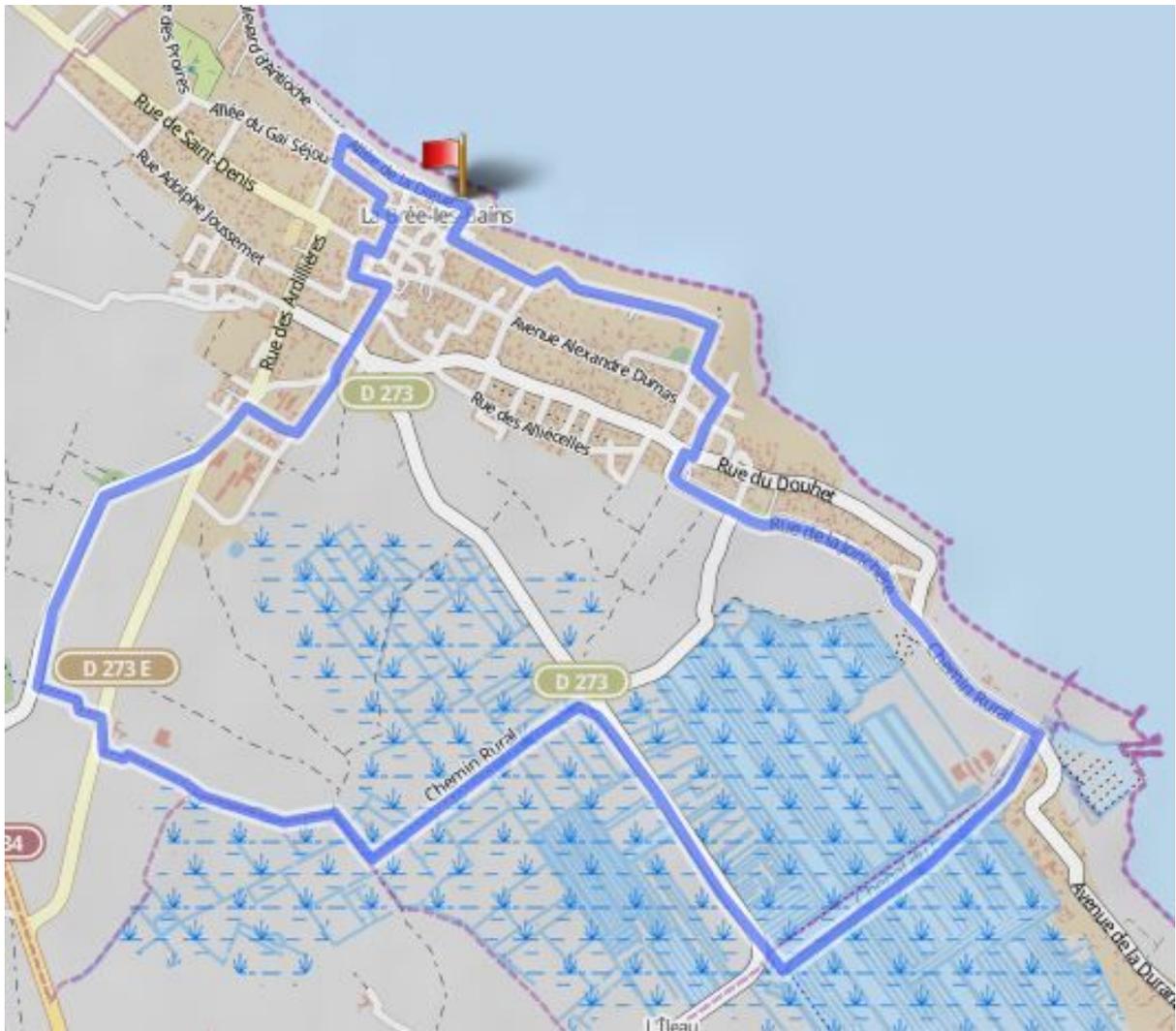
Départ 15H00 et 15H30

Le départ sera donné le Dimanche 20 mai 2018 à 15h00 pour le 10 km et à 15h30 pour le 5 km, allée de la digue à La Brée les Bains au niveau du bord de mer. Voir le tracé de l'épreuve ci dessous (Sous réserve de modifications éventuelles) :

5 km



10 km



Article 3 – Modalités d’inscription

3 FORMULES au choix

	5 KM MARCHÉ	5 KM COURSE	10 KM COURSE
	Marche Non chronométrée	Course Chronométrée	
Conditions de participation	Pas d’âge minimum	Etre âgé au minimum de 14 ans à la date de l’épreuve <u>Né(e)s avant le 1er janvier 2005</u>	Etre âgé au minimum de 16 ans à la date de l’épreuve. <u>Né(e)s avant le 1er janvier 2003</u>
L’engagement comprend	- La participation à l’épreuve - Un tee-shirt l’Oléronaise - Un bracelet de la ligue contre le cancer - Le ravitaillement - Les animations	- Le dossard et la participation à l’épreuve - Un tee-shirt l’Oléronaise - Un bracelet de la ligue contre le cancer - Le ravitaillement - Les animations	
Pièces justificatives à fournir	- Présentation d’une pièce d’identité - Autorisation parentale pour les mineur(e)s - Les enfants mineurs doivent être accompagnés d’un adulte durant l’épreuve.	- Présentation d’une pièce d’identité - Autorisation parentale pour les mineur(e)s - Les enfants mineurs doivent être accompagnés d’un adulte durant l’épreuve. - Certificat médical (mentionnant « aucune contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition », datant de moins d’un an à la date de la course) OU - Présentation de votre Licence Sportive 2018 en cours de validité	
Tarif	8€	11€	11€

Comment s’inscrire ?

- Par courrier au 9 Rue du Ver Luisant 17840 La Brée les Bains
- Le samedi matin 19 mai 2018 et le dimanche matin 20 mai 2018 sur la place du marché de la Brée les Bains:

Pièces justificatives (cf tableau ci-dessus)

• Règles Générales :

L'organisateur n'est pas tenu de vérifier l'authenticité des justificatifs d'aptitude et ne pourra en aucun cas être tenu responsable en cas de falsification de l'un de ces derniers. Aucune inscription ne sera prise par téléphone. Il est rappelé que des contrôles seront réalisés durant l'épreuve afin d'assurer le bon déroulement de la course. Il est également rappelé que les coureurs(ses) participent à cet événement sous leur propre responsabilité.

Engagement

Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Votre n° de dossard (pour les formules de courses 5km et 10km chronométrées)

Votre numéro de dossard vous sera communiqué par courriel et visible sur place grâce au tableau d'affichage prévu à cet effet. La concurrente doit se munir de 4 épingles à nourrice pour fixer son dossard sur l'avant de son t-shirt afin que celui-ci soit entièrement visible du départ à l'arrivée de la course. Aucun dossard ne sera envoyé par la poste.

Catégorie Handisport

L'épreuve est ouverte aux Handisports, qui viendront se positionner devant le peloton des coureurs pour le départ.

Article 4 – Retrait des Dossards

Les dossards seront à retirer sur la Place du marché de la Brée les Bains

- Le Samedi 19 mai 2018 de 9h à 13h
- Le Dimanche 20 mai 2018 de 9h à 13h

Sur présentation :

- d'une pièce d'identité
- d'une autorisation parentale pour les mineures
- de la licence sportive 2017-2018 OU d'un certificat médical en règle mentionnant « aucune contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition »

Les licences acceptées

Licence sportive en cours de validité le jour de la course, le 20 mai 2018.

Licences FFA, FSCF, FSGT ou UFOLEP si elles précisent la mention "Athlétisme".

Licence FFTRI compétition

Le certificat médical

Votre certificat médical doit comporter la mention de **non contre indication à la pratique de l'athlétisme ou de course à pied en compétition** et être daté de moins d'un an à la date de L'Oléronaise, c'est-à-dire le 20 mai 2017. Le certificat

médical doit être délivré par votre médecin. La copie du certificat médical est acceptée.

Ce certificat médical ou sa copie devra être fourni au moment du retrait des dossards ou envoyé par courrier avec le bulletin d'inscription, pour vous permettre de retirer votre dossard.

ATTENTION

Suite à la circulaire n°13 du 21 avril 2008, il est précisé que le certificat médical doit comporter la mention « **non contre indication à la pratique de l'athlétisme**» ou « **non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition**». Toute autre mention ne pourra être acceptée.

A NOTER : toute personne peut retirer le dossard d'une autre personne sur présentation des documents cités ci-dessus.

Article 5 – Temps Limite

Le chronométrage sera affiché à l'arrivée. Les participant(e)s disposeront d'un temps maximum de 2h30 pour effectuer le parcours de 10km et 2h00 pour effectuer le parcours de 5 km.

Article 6 – Sécurité

Le service médical est assuré par la Protection civile ou un organisme équivalent. Ceux-ci peuvent décider de la mise hors course d'un(e) concurrent(e) pour des raisons médicales. Tout(e) concurrent(e) mise hors course décidant de continuer l'épreuve le fera sous son entière responsabilité et l'organisation ne pourra être tenue responsable en cas d'accident.

Le poste de secours sera allée de la digue, au niveau du départ et de l'arrivée.

Article 7 – Responsabilité civile

Conformément à la réglementation, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile et celle de leurs préposé(e)s et de tou(te)s les participant(e)s à l'Oléronaise. Un justificatif peut être fourni à tout(e) participant(e) qui en fait la demande. En ce qui concerne la responsabilité civile des participant(e)s, l'intervention de cette assurance pour ces dernier(e)s est limitée aux accidents qu'ils/elles pourraient causer à l'occasion du déroulement de la manifestation sportive. Cette garantie interviendra en complément ou à défaut d'autres assurances dont ils/elles pourraient bénéficier par ailleurs. L'organisation recommande à tou(te)s les participant(e)s qui n'auraient pas d'assurance personnelle couvrant leurs dommages corporels, notamment les non-licenciées à une fédération sportive, de souscrire une assurance individuelle accident dans le cadre de leur participation à l'épreuve.

Article 8 – Circulation sur le parcours

Les bicyclettes, engins à roulettes et à roues motorisés ou non sont interdits sur le parcours à l'exception de l'organisation. Les poussettes seront tolérées sur le parcours.

Seuls les véhicules de police, de gendarmerie, de secours, et ceux de l'organisation

marqués de façon officielle (siglage) et/ou ceux dont le chauffeur est muni d'une lettre d'accréditation officielle, sont autorisés à circuler sur le parcours de l'épreuve.

Article 9 – Abandon, annulation

Tout(e) concurrent(e) souhaitant abandonner devra se présenter à un poste de ravitaillement ou un poste de secours afin d'y remettre son dossard à l'organisation. Conformément aux usages unanimement admis et reconnus, relatifs aux inscriptions à des épreuves sportives, en cas d'annulation d'une épreuve sportive ou dans le cas où la personne inscrite ne participe pas à l'épreuve à laquelle elle s'est inscrite, les paiements seront conservés par les organisateurs et ne pourront donner lieu à aucun remboursement, ni à une quelconque revendication de la part des sportifs(ves) inscrit(e)s à l'encontre des organisateurs. Cette clause est valable quelles que soient les raisons de l'annulation ou de la non-participation.

Article 11 – Droit à l'image

Lors de son engagement à l'épreuve, chaque concurrente autorise expressément l'association Les Demoiselles d'Oléron à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de l'épreuve en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tous les pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Article 12 : Loi Informatique et Liberté

Conformément à la loi informatique et liberté, tout concurrent dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant. Sauf opposition du concurrent (ou de celle du représentant pour les mineurs), ces informations pourront être transmises à des organismes extérieurs, partenaires de l'événement.

Article 13– Modifications, neutralisations, Annulations

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, de condition climatique, de problèmes sanitaires (ex : pandémie) ou de toute autre circonstance, notamment celle mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisateur se réserve le droit de modifier l'horaire de départ, d'annuler ou de neutraliser la course sans que les concurrents, les partenaires et prestataires puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Article 14– Bénéfices

Les bénéfices de tous les événements du jour organisés par l'association Les Demoiselles d'Oléron seront reversés à la Ligue contre le cancer comité de Charente maritime.

Par sa participation à L'Oléronaise, tout(e) concurrent(e) et son représentant légal pour les mineur(e)s reconnaît avoir pris connaissance du règlement et en accepter toutes les clauses.